

Compte rendu

Conseil municipal du 5 février 2021

1 – Conseil municipal – Procès-verbal de la séance du 4 décembre 2020 – Approbation.

Le Conseil délibère et,

2 – Compte-rendu des décisions prises par délégation du Conseil municipal.

Le Conseil délibère et,

1. prend acte des décisions prises par la Maire ou son représentant et listées en annexe.

2A - Vœu pour l'organisation d'un référendum

Approbation après vote électronique à distance et au scrutin public, par 56 voix pour et 1 abstention.

3 – Débat d'Orientations Budgétaires pour 2021.

Le Conseil délibère et,

après vote électronique à distance et au scrutin public, par 63 voix pour,

1. constate par son vote la tenue du débat relatif aux orientations budgétaires pour 2021, avec pour appui le rapport joint à la présente ;
2. autorise Madame la Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

4 – Rapport sur la situation en matière de développement durable 2020 – Information.

Le Conseil délibère et,

1. prend acte du rapport de la Ville de Nantes sur la situation en matière de développement durable 2020 joint à la présente délibération.

5 – Pacte de gouvernance de Nantes Métropole – Avis.

Le Conseil délibère et,

après vote électronique à distance et au scrutin public, par 57 voix pour et 9 voix contre,

1. émet un avis favorable au Pacte de Gouvernance ci-joint ;
2. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

6 – Vie associative – Bilan 2020 de la démarche Agir ensemble - Fonds de soutien exceptionnel aux associations nantaises - Première répartition de subventions – Conventions – Avenants – Approbation.

Le Conseil délibère et,

après vote électronique à distance et au scrutin public, par 69 voix pour,

1. prend acte du bilan 2020 de la démarche « Agir ensemble » ;
2. approuve l'attribution de subventions, telles que proposées ci-dessus, pour un montant total de 1 415 658 € (annexe 1), et le cas échéant la signature des conventions ou avenants correspondants (annexes 2 à 18) ;
3. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

7 – Crèches associatives – Dispositif d'aide exceptionnelle COVID19 – Approbation.

**Le Conseil délibère et,
après vote électronique à distance et au scrutin public, par 69 voix pour,**

1. approuve la mise en place du dispositif de soutien financier exceptionnel doté d'un budget maximum de deux millions d'euros et destiné aux organismes à but non lucratif gestionnaires de crèches à Nantes, ainsi que les modalités jointes en annexe ;
2. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

8 – Subventions à l'ACCOORD au titre de la vie associative et des actions éducatives – Approbation.

**Le Conseil délibère et,
après vote électronique à distance et au scrutin public, par 60 voix pour,**

1. approuve l'attribution et le versement de la subvention annuelle de fonctionnement à l'ACCOORD d'un montant de 3 600 000€ dans le cadre de la Convention d'objectifs et de moyens ; et l'attribution et le versement d'une subvention de 1380€ au titre des actions éducatives ;

2. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Non participation au vote de M. Bassem ASSEH, Mme Mahaut BERTU, Mme Abbassia HAKEM, Mme Pauline LANGLOIS, Mme Hélène NAULIN, M. Ali REBOUH, Mme Pascale ROBERT, Mme Ghislaine RODRIGUEZ.

9 – Quartiers Bellevue/Chantenay/Sainte-Anne – Restructuration et extension du groupe scolaire Lucie Aubrac – Lancement des consultations de travaux – Approbation.

**Le Conseil délibère et,
après vote électronique à distance et au scrutin public, par 68 voix pour,**

- 1 approuve le projet de restructuration et extension du groupe scolaire Lucie Aubrac, l'enveloppe financière de 12 520 000 € TTC dont 9 627 613 € TTC réservés aux travaux ;
2. autorise le lancement d'une procédure formalisée d'appel d'offres pour 15 lots et d'une procédure adaptée de faible montant pour 5 lots pour la réalisation des travaux d'extension et de restructuration de l'école Lucie Aubrac, et autorise Mme la Maire à traiter, le cas échéant, soit par procédure formalisée, soit par marché négocié en cas d'offre jugée inappropriée ou inacceptable ;
3. autorise Mme la Maire à signer, au nom de la Ville, les marchés à conclure avec les prestataires dont les propositions seront ou ont été jugées économiquement les plus avantageuses par la Commission d'Appel d'Offres ou après avis de celle-ci ;
4. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération, y compris permis de construire et autres autorisations d'urbanisme.

10 – Quartier Île de Nantes – Construction d'une nouvelle école – Programme et enveloppe financière prévisionnelle – Lancement du concours de maîtrise d'œuvre – Approbation.

**Le Conseil délibère et,
à l'unanimité, décide de ne pas procéder au scrutin secret,
après vote électronique à distance et au scrutin public, par 68 voix pour,**

1. approuve le programme de l'opération de réalisation d'une nouvelle école sur l'île de Nantes ;
2. fixe l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération à 15 800 000 € TTC, y compris frais annexes, aléas, actualisations et révisions de prix ;
3. autorise le lancement d'un concours de maîtrise d'œuvre en application de l'article L2125-1-2° et des articles R2162-15 à R2162-26 et R2172-1 à R2172-6 du Code de la commande publique,
4. décide de constituer une Commission d'appel d'offres ad hoc qui composera le jury chargé d'émettre un avis sur les candidatures et sur les projets avancés par les candidats sélectionnés,
5. élit les membres suivants du Conseil municipal pour siéger dans cette instance :

5 membres titulaires :

- M. Olivier CHATEAU
- M. Franckie TRICHET
- Mme Louise VIALARD
- Mme Émilie BOURDON
- Mme Anne-Sophie GUERRA

5 membres suppléants :

- Mme Virgine FERREIRA
- M. Aurélien BOULE
- M. Tristan RIOM
- Mme Marlène COLINEAU
- Mme Pauline WEISS

6. autorise Mme le Maire à désigner, au vu des avis exprimés par le jury, les candidats admis à participer au concours et le ou les lauréats du dit concours,

7. fixe à 4 le nombre de candidats admis à concourir, sous réserve d'un nombre suffisant de candidats répondant aux critères de sélection des candidatures fixés, et à 44 400 € TTC maximum la prime qui sera allouée, sur proposition du jury, à chaque concurrent ayant remis des prestations, et ceci dans les conditions prévues par la réglementation et le règlement de concours,

8. autorise Mme la Maire, à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération, y compris permis de construire et autres autorisations d'urbanisme.

11 – Détermination de périmètres scolaires des écoles publiques nantaises – Modifications – Approbation.

**Le Conseil délibère et,
après vote électronique à distance et au scrutin public, par 68 voix pour,**

1. approuve l'ensemble du dispositif concernant les périmètres scolaires des écoles publiques nantaises tel que mentionné ci-dessus, applicables pour les inscriptions de la rentrée scolaire 2021/2022 ;
2. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

12 – Subventions au titre des actions éducatives et des actions temps libre – Conventions – Approbation.

**Le Conseil délibère et,
après vote électronique à distance et au scrutin public, par 68 voix pour,**

1. approuve le versement des subventions proposées pour un montant total de 805 878 € (cf. annexe 1) ;
2. approuve les conventions avec les associations :
 - « la Ligue de l'enseignement FAL44 » et les « PEP Atlantique Anjou » (annexe 3)
 - « Corto Loisirs » (annexe 6)
 - « Loisirs pluriel » (annexe 7)
 - « Môm'Artre », convention (annexe 8)
 - « Les petits débrouillards Grand Ouest » (annexe 9)
 - Urbain's band (annexe 10)
 - « Le Relais » (annexe 11)
3. autorise Mme le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

13 – Politique publique « familles et parentalité » – Première répartition de subventions – Approbation.

**Le Conseil délibère et,
après vote électronique à distance et au scrutin public, par 69 voix pour,**

1. approuve le versement des subventions proposées au titre de la politique publique « familles et parentalité », pour un montant total de 71 566 € (cf. annexe),
2. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

14 – Crèches associatives – Association Bambou : aide à l'investissement - Convention – Approbation.

**Le Conseil délibère et,
après vote électronique à distance et au scrutin public, par 69 voix pour,**

1. approuve le versement d'une subvention d'investissement avec droit de reprise de 200 000 € pour soutenir le projet immobilier de l'association Bambou ainsi que la convention de financement s'y rapportant et jointe en annexe,
 2. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
-

15 – Développement culturel – Attributions et répartitions de subventions – Conventions – Avenant – Approbation.

Le Conseil délibère et,

après vote électronique à distance et au scrutin public, par 64 voix pour,

1. autorise un premier versement de subventions de fonctionnement, au titre de l'année 2021, pour un montant global de 1 451 886 €, telles qu'elles figurent dans le tableau figurant en annexe 1, et approuve les conventions avec la COMPAGNIE NON NOVA et SOFILM SUMMERCAMP, telles que décrites ci-dessus (annexes 2 et 3) ;
2. approuve une première répartition de subventions, au titre de l'année 2021, pour un montant global de 62 853 € selon le détail figurant en annexe 1 et approuve l'avenant avec l'association PAQ'LA LUNE (annexe 4);
3. approuve la dotation de 2 000 € pour le lauréat du Prix Bermond-Boquié pour l'année 2021 et autorise son versement ;
4. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Non participation au vote de M. Seassau pour l'Association culturelle de l'été.

16 – Culture – Équipements en régie, établissements publics – Dispositions diverses – Approbation.

Le Conseil délibère et,

après vote électronique à distance et au scrutin public, par 69 voix pour,

1. approuve l'acquisition d'un bloc de disthène du Brésil pour une valeur totale de 950 € pour le Muséum d'Histoire Naturelle, et la convention afférente avec la société Minéraux d'Ailleurs (cf. annexe 1) ;
2. approuve la nouvelle grille tarifaire du Conservatoire pour l'année 2021-2022 (cf. annexe 2) ;
3. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

17 – Quartier nouveau Malakoff – Création d'un lieu de production et de création de spectacles vivants – Evolution de l'enveloppe financière – Avenant à la convention de co-maîtrise d'ouvrage.

Le Conseil délibère et,

après vote électronique à distance et au scrutin public, par 69 voix pour,

1. approuve la nouvelle enveloppe financière de l'opération, fixée à 2 460 000 € TTC ;
2. approuve l'avenant à la convention de co-maîtrise d'ouvrage formalisant cette modification ;
3. autorise Mme la Maire ou l'adjoint délégué à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

18 – Convention pluriannuelle d'objectifs entre le Département de Loire Atlantique, la Ville et la Maison de la Poésie – Approbation.

Le Conseil délibère et,

après vote électronique à distance et au scrutin public, par 65 voix pour,

1. approuve la convention pluriannuelle d'objectifs définissant les modalités de partenariat entre le Département de Loire-Atlantique, la Ville de Nantes et la Maison de la Poésie, et approuve le premier versement de subvention de fonctionnement de 19 000 € ;
2. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

19 – Voies publiques – Dénomination – Approbation.

Le Conseil délibère et,

après vote électronique à distance et au scrutin public, par 65 voix pour,

1. approuve les dénominations de :
 - « Allée de la Centrale électrique de Chantenay (1913-1964) », pour la voie partant de la rue des Usines et aboutissant à la Loire ;
 - « Allée Florence Arthaud », pour la voie sans issue partant de l'allée de la Centrale électrique de Chantenay (1913-1964) ;
2. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

20 – Vie associative - Maison de quartier Haubans Malakoff – Programme et enveloppe financière – Lancement de la consultation travaux – Approbation.

Le Conseil délibère et,

après vote électronique à distance et au scrutin public, par 68 voix pour,

1. approuve le programme de la Maison de quartier Haubans Malakoff, l'enveloppe financière de 4 210 000 € TTC dont

3 150 000 € TTC affectés aux travaux ;

2. approuve le lancement d'une procédure adaptée pour les marchés de travaux ;
3. autorise Mme le Maire à signer, au nom de la Ville, les marchés à conclure avec les prestataires dont les propositions seront jugées économiquement les plus avantageuses après avis de la Commission d'Appel d'Offres ;
4. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération, y compris permis de construire, permis de démolir et autres autorisations d'urbanisme.

21 – Politique Jeunesse – Associations Adolescence et Jeunesse – Première répartition de subventions – Conventions – Avenants – Approbation.

**Le Conseil délibère et,
après vote électronique à distance et au scrutin public, par 68 voix pour,**

1. approuve l'attribution de subventions, telles que proposées ci-dessus, pour un montant total de 830 177 € (annexe 1), et la signature des conventions ou avenants correspondants (annexes 2 à 4) ;
2. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

22 – Politique Jeunesse – Associations Vie Étudiante – Première répartition de subventions – Approbation.

**Le Conseil délibère et,
après vote électronique à distance et au scrutin public, par 68 voix pour,**

1. approuve l'attribution de subventions, telles que proposées ci-dessus, pour un montant total de 32 200 €,
2. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

23 – Sports – Première répartition de subventions – Conventions et avenants – Approbation.

**Le Conseil délibère et,
après vote électronique à distance et au scrutin public, par 68 voix pour,**

1. approuve l'attribution de subventions de fonctionnement en faveur d'associations sportives selon la répartition proposée en annexe 1, pour un montant total de 1 056 934 €, et le cas échéant la signature des avenants correspondants (annexes 2 à 17) ;
2. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

24 – Convention de partenariat du Projet 5Ponts et Convention de reversement de la subvention européenne conclu entre le CCAS et la Ville de Nantes – Avenants – Approbation.

**Le Conseil délibère et,
après vote électronique à distance et au scrutin public, par 68 voix pour,**

1. approuve l'avenant n°2 à la convention de partenariat conclue entre la Ville et les sept partenaires du projet 5Ponts joint en annexe ;
2. approuve l'avenant n°2 à la convention de reversement de la subvention européenne conclu entre le CCAS et la Ville de Nantes, joint en annexe ;
3. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

25 – Bureaux des projets – Fonds de soutien à l'initiative citoyenne – Subventions – Approbation.

**Le Conseil délibère et,
après vote électronique à distance et au scrutin public, par 68 voix pour,**

1. approuve le versement des subventions en faveur des projets, selon la répartition proposée pour un montant de 6 200 € ;
2. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

26 – Citad'elles – Convention de partenariat – Avenant – Approbation.

Le Conseil,

1. approuve l'attribution de subventions aux associations « Les Pâtes au beurre » et « l'École des Parents », telles que proposées ci-dessus, pour un montant total de 23 836 €, ainsi que la signature de la convention et de l'avenant s'y rapportant (annexes 1 et 2) ;
2. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

27 – Politiques publiques – Egalité & Lutte contre les discriminations – Première répartition de subventions – Avenants –

Convention – Approbation.

Le Conseil délibère et,

après vote électronique à distance et au scrutin public, par 66 voix pour,

1. approuve le versement de subventions aux associations au titre du programme de lutte contre les discriminations, pour un montant total de 118 000 €, dont 1500 € au titre du programme Contrat de Ville – axe égalité - lutte contre les discriminations, selon la répartition exposée en annexe 1 ;
2. approuve les avenants afférents avec les associations « FAL 44 » (annexe 2) et Tissé Métisse (annexe 3) ;
3. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

28 – Politiques publiques – Égalité femmes-hommes – Répartition de subventions – Avenants – Approbation.

Le Conseil délibère et,

après vote électronique à distance et au scrutin public, par 66 voix pour,

1. approuve le versement de subventions aux différentes associations œuvrant dans le domaine de l'égalité femmes-hommes pour un montant total de 32 500 €, dont 6 500 € au titre de l'appel à projet Contrat de Ville, selon la répartition exposée en annexe 1 ;
2. approuve les avenants afférents avec les associations CIDFF 44 (annexe 2), Planning familial 44 (annexe 3), Question confiance (annexe 4), SOS Inceste et Violences Sexuelles (annexe 5) ;
3. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

29 – Politique publique accessibilité universelle – Répartition de subventions – Approbation.

Le Conseil délibère et,

après vote électronique à distance et au scrutin public, par 66 voix pour,

1. approuve le versement de subventions aux différentes associations œuvrant dans le domaine du handicap, pour un montant de 32 400 €, selon la répartition exposée en annexe ;
2. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

30 – Politiques publiques – Migration - Intégration – Répartition de subventions – Avenants – Convention – Approbation.

Le Conseil délibère et,

après vote électronique à distance et au scrutin public, par 66 voix pour,

1. approuve le versement de subventions aux associations au titre de l'intégration des populations étrangères, pour un montant total de 49 600 €, selon la répartition exposée en annexe 1 ;
2. approuve l'avenant afférent avec l'association ASAMLA (annexe 2) ;
3. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

31 – Soutien aux Associations de commerçants Plein Centre & UNACOD – Subventions – Approbation.

Le Conseil délibère et,

après vote électronique à distance et au scrutin public, par 66 voix pour,

1. approuve le versement d'une subvention de 95 500 € en faveur de l'association Plein Centre ;
2. approuve le versement d'une subvention de 236 000 € en faveur de l'association UNACOD ;
3. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

32 – Jumelages internationaux – Cosmopolis – Subventions – Approbation.

Le Conseil délibère et,

après vote électronique à distance et au scrutin public, par 66 voix pour,

1. approuve le versement de subventions en faveur d'associations se proposant de développer des actions à caractère international, pour un montant total de 1 900 € :
 - Koreanantes : 700 € ;
 - Yes we sam : 200 € ;
 - Semikin : 1 000 € ;

2. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

33 – Jumelages Européens – Subventions – Approbation.

Le Conseil délibère et,

après vote électronique à distance et au scrutin public, par 66 voix pour,

1. approuve le versement des subventions en faveur des associations se proposant de développer des actions à caractère européen, pour un montant total de 7 000 € en faveur de l'association Agir ABDC (2 000 € et 5 000 €) ;
2. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

34 – Personnel municipal – Adaptation du tableau des effectifs – Dispositions diverses – Approbation.

Le Conseil délibère et,

après vote électronique à distance et au scrutin public, par 61 voix pour et 8 abstentions,

1. approuve les modifications du tableau des emplois permanents (annexe 1),
2. approuve et autorise la signature de l'avenant n°1 à la convention d'expérimentation de la médiation préalable obligatoire dans la fonction publique territoriale (annexe 2),
3. approuve (annexe 3) :
 - les modifications apportées à l'architecture du régime indemnitaire
 - la mise en œuvre des modalités de majoration des heures complémentaires réalisées à compter du 1er mars 2021,
4. décide de la création de l'autorisation spéciale d'absence « symptômes COVID » et approuve les impacts sur le temps de travail et les régimes indemnitaires associés,
5. approuve la mise en place d'une astreinte décisionnelle au sein de la direction du SEVE en complément des astreintes d'exploitation, ainsi que la mise à jour correspondante de l'annexe globale des astreintes en vigueur (annexe 4),
6. précise que les crédits correspondants sont inscrits au budget,
7. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

35 – Dispositions relatives aux marchés publics : Fonctionnement et Travaux – Approbation.

Le Conseil délibère et,

après vote électronique à distance et au scrutin public, par 63 voix pour,

1. autorise le lancement d'une procédure adaptée pour la réhabilitation de parcs et squares ;
2. autorise le lancement d'un appel d'offres ouvert pour la maintenance des centrales photovoltaïques sur le patrimoine de la Ville de Nantes dans le cadre du groupement de commandes entre la Ville de Nantes, Nantes Métropole et le CCAS ;
3. autorise le lancement d'un appel d'offres ouvert pour les travaux de rénovation et prestations de maintenance des ascenseurs et autres appareils de levage sur le patrimoine de la Ville de Nantes dans le cadre du groupement de commandes entre la Ville de Nantes, Nantes Métropole et le CCAS ;
4. approuve les nouvelles enveloppes financières de 1 020 000 € TTC dont 870 000 € TTC réservés aux travaux pour la prévention légionelle au Gymnase Urbain Le Verrier et de 471 000 € TTC dont 396 000 € TTC réservés aux travaux pour la prévention légionelle à la Base Nautique du Cercle d'Avion Nantais ;
5. approuve la nouvelle enveloppe financière de 1 524 586 € TTC dont 1 440 000 € TTC réservés aux travaux pour la réfection des étanchéités dans le cadre du programme des travaux d'entretien durable du patrimoine scolaire du 1er degré, petite enfance, jeunesse et associatif ;
6. approuve la nouvelle enveloppe financière de 9 650 000 € TTC dont 8 976 000 € TTC réservés aux travaux pour la restructuration de l'ancien lycée Leloup-Bouhier en groupe scolaire ;
7. approuve la nouvelle enveloppe financière de 8 000 000 € TTC dont 6 220 000 € TTC réservés aux travaux pour la restructuration et extension de l'école Mutualité ;
8. approuve la nouvelle enveloppe financière de 8 000 000 € TTC dont 6 290 000 € TTC réservés aux travaux pour la restructuration et extension de l'école Alain Fournier ;
9. approuve l'avenant n°8 à la convention constitutive du groupement de commandes entre la Ville de Nantes, le CCAS de la Ville de Nantes, Nantes Métropole, l'EBANSN et Nantes Métropole Habitat (cf. annexe) ;
10. autorise Mme la Maire à traiter, le cas échéant, soit par procédure formalisée, soit par marché négocié en cas d'offres jugées inappropriées ou inacceptables ;
11. autorise Mme la Maire à signer, au nom de la Ville, les marchés à conclure avec les prestataires dont les propositions seront ou ont été jugées économiquement les plus avantageuses par la Commission d'Appel d'Offres ou après avis de celle-ci ;
12. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

36 – Acquisitions et Cessions foncières – Approbation.

Le Conseil délibère et,

après vote électronique à distance et au scrutin public, par 63 voix pour,

1. constate la désaffectation et prononce le déclassement du domaine public de la parcelle KS 706 située 16 chemin du Moulin Lambert à Nantes ;
2. approuve le transfert de propriété à titre gratuit à Nantes Métropole au titre de ses compétences de diverses parcelles situées à Nantes : Rue Camille Desmoulins (BC 347, BC 348, BC 349, BC 350, BC 351), Boulevard des Poilus (BC 52, BC 43, BC 42p, BC 714p) et route de Sainte Luce (parcelle BC 336p). La régularisation se fera par acte administratif aux frais de Nantes Métropole ;
3. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

37 – Transactions immobilières diverses – Approbation.

Le Conseil délibère et,

après vote électronique à distance et au scrutin public, par 63 voix pour,

1. approuve la constitution d'une servitude au profit d'ENEDIS pour le passage de liaisons électriques souterraines dans la parcelle communale cadastrée IR 42, la régularisation devant intervenir par passation de la convention de servitude afférente, sans frais ;
2. approuve l'acquisition, à titre gratuit, auprès de Nantes Métropole, d'une emprise foncière d'environ 114 m² cadastrée CL 180p, la régularisation devant intervenir par acte administratif, aux frais de la Ville
3. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

38 – Dispositions diverses à caractère budgétaire et financier – Approbation.

Le Conseil délibère et,

après vote électronique à distance et au scrutin public, par 58 voix pour et 8 voix contre,

1. approuve les propositions des jurys des CLAP telles qu'exposées ci-dessus et autorise les versements des subventions ou/et bourses afférentes,
2. approuve le versement d'une subvention de 51 000 € à l'association ECOPOLE au titre de l'année 2021,
3. approuve le versement de la subvention d'investissement à l'ACCOORD pour un montant de 693 212 €,
4. approuve le versement d'une subvention de 300 € à l'association Les Ptits Bricolos Nantes sud,
5. approuve le versement de la subvention à l'association PROXITE pour un montant de 5 000 €,
6. approuve la revalorisation du tarif de repas adultes servis dans les équipements de petite enfance à 4,02 € à compter du 1er janvier 2021,
7. approuve les contrats d'aide financière n°202001337 et n°202000321 entre la Ville de Nantes et la caisse d'Allocations Familiales joints en annexe pour son soutien à Citad'elles,
8. approuve la signature des contrats d'aide financière avec la CAF de Loire-Atlantique sur la politique publique petite enfance,
9. approuve la signature de la convention de partenariat avec l'AURAN et le versement de 8 250 € correspondant au financement de l'étude,
10. approuve l'avenant n°2 à la convention de délégation de service public de la fourrière automobile municipale,
11. approuve le don d'une tondeuse réformée à l'association Une Famille Un Toit 44,
12. approuve les termes de la convention avec l'association de la Vache Nantaise,
13. approuve et autorise la signature de l'avenant n°10 au contrat de délégation de service public du Centre de Loisirs du Petit Port,
14. approuve la signature de la convention d'utilisation du gymnase du Lycée Nelson Mandela,
15. décide de se prononcer favorablement sur les remises gracieuses de frais d'enlèvement de fourrière automobile tels que présentées ci-dessus,
16. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Non participation au vote de Mme la Maire et de M. Riom pour l'AURAN.

39 – Office Publicque d'HLM Nantes Métropole Habitat - Relocalisation – extension de l'association « Le Cinématographe » - Emprunt de 7 650 000 € maximum - Garantie de la Ville - Convention - Approbation

Le Conseil délibère et,

après vote électronique à distance et au scrutin public, par 64 voix pour,

1. accorde la garantie d'emprunt de la Ville sous la forme d'un engagement de caution à hauteur de 50 % pour l'emprunt de 7 650 000

€ maximum, que Nantes Métropole Habitat souhaite contracter auprès du Crédit Agricole Atlantique Vendée pour une durée de 30 ans, au taux fixe de 0,76%, pour le financement de l'acquisition en VEFA de la coque de 1 353 m², située 7 allée des Tanneurs à Nantes, dans les conditions indiquées ci-dessus, dont l'offre de prêt est jointe en annexe 1 de la délibération,

2. s'engage au cas où Nantes Métropole Habitat pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas de toutes les sommes exigibles dues par elle, au titre de l'emprunt garanti, en principal, intérêt, intérêts de retard, indemnités, frais et accessoires, à effectuer le paiement en ses lieux et place, sur demande de l'organisme bancaire adressée par lettre missive, sans jamais pouvoir opposer le défaut de mise en recouvrement des impôts dont la création est prévue ci-dessous, ni exiger que l'organisme bancaire discute au préalable avec Nantes Métropole Habitat,
3. s'engage pendant toute la durée de la période d'amortissement, à créer, en cas de besoin, une imposition directe suffisante pour couvrir le montant des charges exigibles de l'emprunt garanti,
4. autorise Mme le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre le Crédit Agricole Atlantique Vendée et Nantes Métropole Habitat pour formaliser l'engagement de caution pris par la Ville dans les conditions définies ci-dessus, et à signer avec cette dernière la convention jointe en annexe 2 et destinée à fixer les conditions dans lesquelles s'exercera cette garantie,
5. autorise, d'une manière générale Mme le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

40 – Chambre régionale des comptes – Vérification des comptes, contrôle des comptes et de la gestion de la société publique locale Nantes Métropole Aménagement au titre des années 2014 et suivantes – Rapport d'observations définitives – Information.

Le Conseil délibère et,

1. prend acte de la communication aux membres du Conseil municipal du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes relatif à la vérification des comptes, au contrôle des comptes et de la gestion de la société publique locale Nantes Métropole Aménagement au titre des années 2014 et suivantes ;
2. prend acte que ce rapport a donné lieu à un débat au cours de la présente séance.

Le registre des délibérations est à la disposition du public
au Service du Conseil et des Assemblées - porte A 217.

La Secrétaire de Séance,

Mme Aïcha BASSAL